

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 décembre 2023

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon – Maire (sauf point 9), M. Christian Caristan (sauf points 10 et 11), Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Annette Perthuis (sauf point 10), M. Josselin Aubry (sauf points 13 et 14), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (sauf point 11), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier (sauf point 8), - adjoint.es, M. Michel Souillac (sauf point 11), Mme Claire Lefebvre, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (sauf points 9 et 20 à 26), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Emilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, M. Stéphane Lamart, Mme Johana Greco, M. Richard Doms, M. Antoine Madelin (sauf point 11) et M. Christophe Carlier - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

M. Kaddour Métir représenté par Mme Elsa Solvignon
M. Mamadou Dramé représenté par Mme Johana Greco
Mme Brigitte Gautier-Tironneau représentée par M. Christian Caristan (sauf points 10 et 11)
M. Yann Pirolli représenté par M. Régis Oberhauser
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Doms
Mme Jessie Claude représentée par M. Antoine Madelin (sauf point 11)

Étaient absent.es :

Mme Marie Chavanon – Maire (point 9)
M. Christian Caristan (points 10 et 11)
Mme Annette Perthuis (point 10)
M. Josselin Aubry (points 13 et 14)
Mme Paule Frachon (point 11)
M. Frédéric Besnier (point 8)
M. Michel Souillac (point 11)
Mme Brigitte Gautier-Tironneau (points 10 et 11)
M. Benoît Legoëdec (points 9 et 20 à 26)
Mme Muriel Ethève
M. Antoine Madelin (point 11)
Mme Jessie Claude (point 11)
M. Jean-Jacques Um
M. Cyril Gallon

Monsieur Christophe Carlier est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Madame la Maire fait la déclaration suivante au sujet d'événements qui ont eu lieu le 4 décembre 2023 :

« Deux classes de 2nde professionnelle du lycée Frédéric Mistral ont visité l'Assemblée nationale à l'invitation de la Députée de notre circonscription, Madame Rachel Kéké, dans le cadre de l'enseignement moral et civique dispensé par l'Éducation nationale.

À la suite de cette visite, la Députée a publié sur un réseau social une photo de groupe pour souligner combien est importante la découverte de nos institutions démocratiques dans la formation citoyenne des jeunes. Cette publication a donné lieu, parmi des commentaires positifs, à un déferlement de messages haineux au caractère clairement raciste et xénophobe visant les élèves.

J'ai très vite, au nom de notre Ville, condamné, via un réseau social, cette haine. Je souhaite revenir sur la gravité de ces faits, dans la lignée de la déclaration du Conseil d'administration du 14 décembre du lycée Frédéric Mistral, que je salue.

Tout comme la communauté éducative du lycée intercommunal, je rappelle des évidences, qui doivent malheureusement l'être en cette période. Les idées de l'extrême droite polluent et empoisonnent notre société. Le rejet de l'autre devient quotidien, la xénophobie, le racisme, l'antisémitisme se banalisent. Les préjugés racistes sont en totale contradiction avec les valeurs de la République que nous devons toutes et tous défendre ardemment. Les propos racistes, sous quelque forme que ce soit, ne relèvent pas de la liberté d'expression mais sont constitutifs de délits au regard des lois de la République. Nous réaffirmons la pleine et entière légitimité de chaque élève et étudiant, quelle que soit sa couleur de peau, ses origines sociales et son orientation spirituelle, à visiter les hauts-lieux de la République et aux élus de les y inviter pour parfaire leur éducation citoyenne.

Notre municipalité condamne avec la plus grande fermeté les propos racistes tenus à l'égard d'élèves du lycée Frédéric Mistral et appelle à une condamnation judiciaire de ces délits en souhaitant que tout soit entrepris afin d'identifier les auteurs de ces actes racistes pour les traduire devant la justice. Nous serons toujours présents pour combattre l'obscurantisme et la haine de l'autre et pour lutter contre toute forme de discrimination.

Faisons confiance à notre jeunesse dans toute sa diversité. Elle fait l'honneur et la richesse de notre pays. Chaque élève du lycée Mistral contribuera demain à la société française par ses activités citoyennes, sociales, professionnelles et culturelles. Il ou elle a le droit au respect de sa personne.

Notre municipalité apporte tout son soutien aux victimes, à leurs parents et aux enseignants, à l'ensemble de la communauté éducative et au proviseur du lycée Frédéric Mistral. »

Monsieur Madelin remercie Madame la Maire pour cette déclaration, et indique s'être lui aussi exprimé sur les réseaux sociaux sur ce sujet et condamne ces mots de haine à l'encontre de personnes mineures. Il regrette qu'elles aient été les victimes collatérales d'une idéologie qui cherchait à s'exprimer sur ce réseau social. Il propose au Conseil municipal d'applaudir les élèves qui se sont rendus à l'Assemblée nationale afin de les encourager dans leur démarche de découverte de nos institutions.

Madame la Maire informe le Conseil municipal que, suite à une demande de Monsieur Domps, qui ne peut pas être présent dès le début de la séance, l'examen du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023 sera effectué en sa présence.

1- Adhésion au programme « Centres-villes vivants » de la Métropole du Grand-Paris

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier Guillotin, rapporteur,

Arrivée de Monsieur Richard Domps pendant les débats et avant le vote.

Monsieur Madelin signale que l'une des raisons expliquant la baisse de l'offre commerciale en centre-ville, qui est indiquée dans la note de synthèse, est le vieillissement de certains espaces, ce qui lui semble une raison centrale des difficultés rencontrées dans ce domaine. Il revient sur le diagnostic mené en 2019 par la Chambre des métiers et de l'artisanat et la Chambre de commerce et de l'industrie, et regrette qu'il n'ait donné lieu, quatre ans et demie plus tard, à aucune action et aucune décision ultérieure.

Monsieur Madelin cite la note de synthèse transmise selon laquelle : « La caractérisation des polarités commerciales et leur identification ont ainsi donné lieu à l'émergence de pistes d'actions prioritaires pour permettre à la Ville de définir une stratégie d'ensemble ». Il demande quelle est la stratégie mentionnée et demande qu'elle soit présentée, et quels sont les projets concernés. Il ajoute qu'est proposée l'adhésion au

programme « centres-villes vivants », mais que la Ville n'a pas de centre-ville vivant ni de projet pour le rendre vivant.

Monsieur Madelin évoque le projet Roper-Chailloux, au sujet duquel une réunion publique avait été organisée en 2019, et qui est restée sans aucune suite, jusqu'à une nouvelle réunion publique en 2023.

Il demande pourquoi la Ville n'a pas adhéré au programme « centres-villes vivants » dès son lancement par la Métropole du Grand-Paris en 2017. Il regrette le retard pris et souhaite que des projets soient construits rapidement.

Monsieur Oberhauser conteste que le premier diagnostic soit resté lettre-morte et qu'un travail de fond a été fait pour mieux marquer les parkings publics en ouvrage, y compris en les rendant gratuits et en les sécurisant. Par ailleurs, ce diagnostic a, parmi les pistes de travail, mis à jour la nécessité de travailler les déplacements, ce qui est l'enjeu du Plan des mobilités durables, qui est un travail continu en vue de l'amélioration des espaces et qui se réalise dans la concertation et la co-construction.

Il rappelle également le travail réalisé sur l'animation, notamment à travers la mise en place de food-trucks et rappelle ce qu'a été l'accompagnement des commerçants pendant la période de pandémie en 2020 et 2021, en particulier les terrasses éphémères. Concernant les marchés alimentaires, il rappelle que des travaux de remise en état ont été réalisés pour continuer à accueillir des commerçants, sans augmentation des droits de place.

Il indique par ailleurs que le centre-ville est constitué en grande partie de voiries départementales et que le programme des investissements a dû être rediscuté avec la nouvelle majorité départementale issue des élections de 2022. Il rappelle également l'impact de la hausse des coûts de l'énergie sur les commerces ainsi que le niveau des loyers, qui doit être discuté avec les bailleurs, qui n'étaient pas abordés dans le diagnostic de 2019 et qui sont aujourd'hui des questions centrales. Il rappelle enfin le combat mené par la municipalité en matière de fiscalité des entreprises pour garder un meilleur équilibre entre les commerces de proximité et les grandes enseignes.

Madame Leclerc-Bruant indique que la réalisation de projets s'inscrit dans le temps long. Elle rappelle par ailleurs l'action de la municipalité, en particulier dans le cadre du projet « TRESCO », pour lequel plusieurs réunions ont eu lieu, et qui était à l'origine très imperméabilisé et portait sur l'implantation d'un hypermarché notamment. Ces réunions ont permis d'aboutir à un projet de parc d'activités qualitatif et végétalisé. Elle revient également sur le projet Roper-Chailloux, pour l'élaboration duquel la Ville est accompagnée par un urbaniste. Un cahier des charges a été construit sur la base des premiers ateliers citoyens. La spécificité de ce projet réside dans la préservation d'une partie du foncier bâti et dans l'existence d'un legs.

Monsieur Guillotin indique que, depuis 2020, il n'a jamais été autant question des commerçants. Il indique que près de 50 000 € ont été débloqués auprès d'une dizaine d'entreprises et de commerçants pendant la période COVID ou post-COVID. Il rappelle l'accompagnement mené par la Ville auprès de commerçants qui avaient besoin de terrasses sur le domaine public et que les manifestations organisées par la Ville intègrent systématiquement les commerçants. Concernant le programme « Centres-villes vivants », il indique que la Ville n'y était jusqu'à présent pas éligible dans la mesure où il requiert d'avoir un service dédié ou une personne référente et que la structuration de ce service a nécessité deux années.

Monsieur Oberhauser ajoute que la 1^{ère} édition de ce programme a consisté en un appel à manifestation d'intérêt à la fin 2018, avec une ouverture du guichet pour un mois. La Ville avait alors déposé un dossier, mais celui-ci avait été rejeté, ce qui a initié ensuite le travail de diagnostic dont il a été question précédemment. Il souligne que, suite à la 1^{ère} édition, peu de projets ont finalement vu le jour.

Monsieur Madelin regrette qu'il y ait une bonne raison de toujours tout retarder. Il note que le Plan des mobilités n'est pas arrêté, bien qu'il soit travaillé depuis plusieurs années. Il estime que le travail mené dans le cadre du projet Roper-Chailloux ne saurait être qualifié de co-construction. Concernant les food-trucks, il indique ne pas être convaincu. Il demande dans quelle mesure les terrasses pendant le COVID ont contribué à la redynamisation du centre-ville. Il conteste que les marchés alimentaires aient été remis en état. Il revient sur la question de la voirie départementale et ne comprend en quoi le changement de majorité départementale empêcherait le projet Roper-Chailloux d'avancer ou la rénovation de la place du centre-ville. Concernant l'opération « TRESCO », il note l'installation d'un supermarché à proximité immédiate a été empêchée pendant près de dix ans alors que cela résultait d'une demande des habitants dans le cadre de la concertation Fresnes Demain.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la charte d'engagement « centres-villes vivants », programme d'accompagnement des projets des villes en matière de dynamisme territorial porté par la Métropole du Grand Paris.

2- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023

Monsieur Doms revient sur son intervention concernant le vœu portant sur la clause anti-ghetto qu'il souhaite voir complétée de la manière suivante : « La solution au problème du logement est plus du domaine de l'aménagement du territoire national, même si les communes franciliennes sous-dotées devraient faire un effort. Ceci pose le problème de la déconcentration de la population et donc de réseaux ferrés de transports rapides à longue distance ».

Monsieur Madelin revient sur ses propos concernant les absences de Monsieur Baillergeau, qu'il n'a pas qualifiées de « récurrentes » mais de « systématiques » depuis plusieurs années, malgré plus de 20 000 € d'indemnités perçues depuis le début du mandat. Monsieur Madelin ajoute qu'il engage Monsieur Baillergeau à rembourser ses indemnités et rappelle toucher pour sa part 19 € par mois alors qu'il est présent à l'ensemble des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **31 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau (représentée), M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, M. Stéphane Lamart, Mme Johana Greco, M. Philippe Vafiadès (représenté), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier – **1 abstention** – M. Richard Doms, a approuvé le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 octobre 2023.

3- Approbation de la convention d'engagements réciproques pour l'identification et l'orientation de ménages vers une offre d'intermédiation locative avec l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christian Caristan, rapporteur,

Monsieur Madelin souhaite que l'annexe mentionnée, portant sur la liste des logements concernés et dont la modification ne nécessitera pas de nouvelle délibération, fasse l'objet d'une information du Conseil municipal et que la délibération soit modifiée en ce sens.

Madame la Maire répond qu'une telle modification n'est pas nécessaire et qu'une information pourra être faite au conseil d'administration du CCAS. Elle ajoute que l'association dispose d'un logement et souhaite pouvoir y loger une famille d'ici le début de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à **l'unanimité**, approuvé la convention d'engagements réciproques pour l'identification et l'orientation de ménages vers une offre d'intermédiation locative entre la Ville de Fresnes et Solidarités Nouvelles pour le Logement.

4- Approbation d'une convention relative à la mise en place d'une action d'insertion et de qualification professionnelle avec l'association Confluences

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christian Caristan, rapporteur,

Monsieur Madelin rappelle que le Conseil départemental du Val-de-Marne subventionne cette association à hauteur de 54 720 € par an.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à **l'unanimité**, approuvé la convention relative à la mise en place d'une action d'insertion et de qualification professionnelle entre la ville de Fresnes et l'association Confluences CI, dans le cadre d'un chantier d'insertion ci annexée.

5- Avis du Conseil municipal sur la décision de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre de réaliser une évaluation environnementale et de définir les objectifs et les modalités de la concertation dans le cadre de la modification n° 2 du PLU

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

Madame Vala indique que ce point a été adopté par l'Établissement public territorial lors de la dernière séance du Conseil territorial.

Monsieur Madelin rappelle son opposition à la manière dont le quartier de la ZAC de la Cerisaie a été conçu et construit dès le départ, depuis 2008, alors que Madame la Maire était adjointe et l'actuelle adjointe à l'urbanisme était conseillère municipale de la majorité. Il indique qu'il s'oppose à toute nouvelle dépense engendrée par les décisions prises à cette époque.

Madame la Maire s'étonne de cette remarque, en particulier au regard des habitants, puisqu'elle incite à laisser les choses en l'état. Elle indique que ce projet a été repensé en créant un espace vert qui n'était pas prévu à l'origine ainsi qu'un mur anti-bruit intégral et que la densité a été réduite. Elle affirme que la municipalité souhaite poursuivre son action afin d'améliorer la vie des habitants de ce quartier. Elle ajoute avoir été surprise par cette demande de réaliser une étude environnementale compte-tenu de la nature de la modification prévue.

Monsieur Madelin estime que ce quartier aurait dû comporter des espaces verts dès le départ ainsi qu'un mur anti-bruit, et qu'il a été mal pensé car les nuisances sonores liées à l'autoroute ainsi que le manque d'espaces verts étaient évidents.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **27 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau (représentée), M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillegergeau, M. Stéphane Lamart et Mme Johana Greco – **5 contre** – M. Richard Domsps, M. Philippe Vafiadès (représenté), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, donné un avis favorable à la décision de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre de procéder à l'évaluation environnementale de la modification du PLU de Fresnes, conformément à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale et donné un avis favorable aux modalités de concertation préalables définies par l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, étant précisé que celles-ci comporteront à minima :

- Une mise à disposition, pour une durée d'un mois, d'un dossier présentant les caractéristiques du projet et d'un registre de participation à la mairie de Fresnes, 1 place Pierre et Marie Curie 94260 Fresnes, à ses heures d'ouvertures au public ;
- L'ouverture d'une page sur le site internet de la ville indiquant le lieu de la tenue d'un registre de participation mis à disposition du public à la direction du développement territorial pour permettre aux habitants de formuler des avis, des questions ou des contributions.

6- Demande de subvention pour des travaux de rénovation fonctionnelle et thermique des vestiaires du Stade Gaston Roussel au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local de la Préfecture du Val-de-Marne

Après avoir entendu l'exposé de Madame Cécilia Vala, rapporteure,

Monsieur Carlier s'étonne, ainsi qu'il l'avait fait en commission Ressources, du montant très optimiste de la subvention demandée, qui représente un peu plus de 60% du montant des travaux. Il indique que, sur les dernières années, les financements accordées au titre de cette dotation se situent le plus souvent entre 30% et 40%. Aussi, il souhaite savoir si la Ville réalisera les travaux si la subvention obtenue est largement inférieure au montant attendu.

Madame la Maire répond que ces travaux seront réalisés, car il s'agit d'un projet important, quel que soit le montant des subventions.

Monsieur Lecomte ajoute que la Ville applique la même décision que pour l'achat de nouvelles balayeuses, pour lequel la Ville n'a finalement pas obtenu de subvention.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à **l'unanimité**, autorisé Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à solliciter le concours financier à hauteur de 61,2% de la Préfecture du Val-de-Marne au titre de la dotation de soutien à l'investissement local au titre de l'enveloppe prévue pour la transition énergétique.

7- Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Le Coup de Pouce et versement d'acomptes de subventions à certains organismes et associations

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Monsieur Madelin indique être très favorable à cette subvention et rappelle que le Conseil départemental du Val-de-Marne a soutenu cette association, notamment pour remplacer son camion frigorifique.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet et les conditions d'utilisation des subventions le principe du versement d'acomptes de subvention à valoir sur l'exercice 2024 aux organismes et associations suivants :

- C.C.A.S	286 390 euros
- Association Le Coup de pouce – Epicerie sociale	7 500 euros

8- Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Amicale Sportive de Fresnes et versement d'un acompte de subvention

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle Dutronc, rapporteure,

Monsieur Madelin indique être favorable à cette subvention et rappelle que le Conseil départemental du Val-de-Marne soutient cette association à travers le dispositif « zéro quarante ».

Monsieur Frédéric Besnier quitte la salle avant le vote.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet et les conditions d'utilisation des subventions à attribuer à l'Association Amicale Sportive de Fresnes pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 et le versement d'un acompte de subvention correspondant à 25% de la subvention attribuée pour l'année N-1, soit pour 2024 un acompte d'un montant de 44 000 €.

Retour de Monsieur Frédéric Besnier

9- Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens avec la Maison des Jeunes et de la Culture et versement d'un acompte de subvention

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur,

Monsieur Carlier revient sur la question du financement de l'activité cinéma qui faisait apparaître, courant 2023, un déficit. Il indique que le rapport présenté ne mentionne pas de rattrapage qui pourrait être versé à la MJC en lien avec le financement pérenne de l'activité cinéma sur 2024 et sollicite des explications sur ce point.

Madame la Maire répond que le versement de l'acompte se base sur le montant de la subvention de l'année précédente. Elle ajoute que la MJC cherche des solutions, notamment avec son comptable, car il n'est au final pas certain que le déficit provienne exclusivement de l'activité cinéma.

Monsieur Carlier demande si, à l'issue de ce travail, la Ville pourrait être amenée à augmenter la subvention attribuée à la MJC.

Madame la Maire répond qu'à ce jour la MJC n'a pas formulé de demande précise et que la subvention sera votée lors du Conseil municipal du mois de mars.

Monsieur Doms demande si le projectionniste a été remercié et indique qu'il existe des rumeurs en ce sens.

Madame la Maire s'en étonne et rappelle qu'il s'agit de l'un des plus anciens salariés de la MJC.

Madame la Maire et Monsieur Legoëdec quittent la salle avant le vote.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet et les conditions d'utilisation des subventions à attribuer à la Maison des Jeunes et de la Culture pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 et le versement d'un acompte de subvention correspondant à 25% de la subvention attribuée pour l'année N-1, soit pour 2024 un acompte d'un montant de 85 000 €.

Retour de Madame la Maire et de Monsieur Benoît Legoëdec.

10- Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Vallée aux Renards Animation et versement d'un acompte de subvention

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur,

Monsieur Christian Caristan et Madame Annette Perthuis quittent la salle avant le vote.

Monsieur Doms indique avoir entendu que le quartier de la Vallée aux Renard situé sur la Commune de L'Haÿ-les-Roses a été placé en quartier politique de la Ville. Il souhaite en avoir confirmation et demande si la Ville de Fresnes a entrepris des démarches en ce sens pour la partie du quartier de la Vallée aux Renard située sur son territoire.

Madame la Maire confirme que le quartier de la Vallée aux Renard est en politique de la Ville sur L'Haÿ-les-Roses mais pas sur Fresnes, car le nombre de logements n'y est pas assez important. Le maillage de la politique de la Ville exige d'avoir 1 000 logements par maille. Cette question du seuil a été discutée avec la Préfecture, sans qu'il soit modifié.

Monsieur Doms demande, si dans la mesure où les deux quartiers sont contigus, il n'aurait pas été possible de fusionner le quartier de la Vallée aux Renard de Fresnes et celui de L'Haÿ-les-Roses.

Madame la Maire répond qu'une modification des critères a été demandée sans succès et que, dans la mesure où ce n'est pas le même territoire communal, Fresnes ne peut pas bénéficier des subventions liées à la politique de la Ville.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuve la convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet et les conditions d'utilisation des subventions à attribuer à l'Association Vallée aux Renards Animation pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 et le versement d'un acompte de subvention correspondant à 25% de la subvention attribuée pour l'année N-1, soit pour 2024 un acompte d'un montant de 55 250 €.

Retour de Madame Annette Perthuis.

11- Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Fresnes Services et versement d'un acompte de subvention

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Madame Paule Frachon, Monsieur Michel Souillac et Monsieur Antoine Madelin quittent la salle avant le vote.

Monsieur Madelin indique que la subvention annuelle attribuée par le Conseil départemental du Val-de-Marne à cette association est de 67 000 €.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, approuvé la convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet et les conditions d'utilisation des subventions à attribuer à l'association Fresnes Services pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 et le versement d'un acompte de subvention correspondant à 25% de la subvention attribuée pour l'année N-1, soit pour 2024 un acompte d'un montant de 7 250 €.

Retour de Monsieur Christian Caristan, Madame Paule Frachon, Monsieur Michel Souillac et Monsieur Antoine Madelin.

12- Approbation des redevances des concessions funéraires et d'occupation du caveau provisoire à compter de l'année 2024

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christian, rapporteur,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé les tarifs des concessions funéraires et des droits d'occupation du caveau provisoire pour l'année 2024 comme suit :

Redevance d'occupation du caveau provisoire :

- premier mois 55,75 €
. par jour supplémentaire 3,95 €

Concessions de terrain	
concession décennale pour enfant	108,15 €
concession trentenaire pour enfant	470,15 €

concession cinquantenaire pour enfant.....	1 124,55 €
concession décennale	243,90 €
concession trentenaire	980,90 €
concession cinquantenaire	2 345,50 €

Concessions de cases de columbarium

- concession décennale	459,45 €
- concession trentenaire	1 149,95 €

Monsieur Josselin Aubry quitte la salle.

13- Renouvellement de polices d'abonnement au réseau de chaleur par géothermie

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé le renouvellement des polices d'abonnement n°SOFS068 (Grange dimière - Ferme de Cottinville), n°SOFS069 (Groupe Scolaire Monod Coquelicots), n°SOFS080 (Groupe scolaire Barbara).

14- Approbation de la convention de mise à disposition d'un service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols avec l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Après avoir entendu l'exposé de Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **28 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau (représentée), M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, M. Stéphane Lamart, Mme Johana Greco, M. Richard Doms et M. Philippe Vafiadès (représenté) – **3 contre** – M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, approuvé la convention de mise à disposition d'un service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol entre la ville de Fresnes et l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ci-annexée, pour une durée de 3 années à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2026.

Retour de Monsieur Josselin Aubry.

15- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} janvier 2024

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Monsieur Doms indique que, dans la mesure où la Commune n'a pas la possibilité de s'opposer à l'adoption de cette nomenclature, il s'abstiendra.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **31 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau (représentée), M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, M. Stéphane Lamart, Mme Johana Greco, M. Philippe Vafiadès (représenté), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier – **1 abstention** – M. Richard Doms, approuvé le passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 pour le budget de la Ville de Fresnes au 1er janvier 2024.

16- Instruction budgétaire et comptable M 57 – Règles et durées d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Monsieur Doms indique qu'il votera contre.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, **par 27 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau (représentée), M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, M. Stéphane Lamart et Mme Johana Greco – **2 contre** – M. Richard Doms et M. Philippe Vafiadès (représenté) – **3 abstentions** – M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, fixé les durées d'amortissement par catégorie de biens, conformément au tableau ci-dessous :

Catégories de biens (Supérieurs à 1.000 € HT)		Comptes amortissables M57	Durée au 1er janvier 2024
Immobilisations incorporelles			
	Détail (à titre indicatif)		
Documents d'urbanisme	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	202	10 ans
Frais d'études	Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation, de recherche et de développement	203x	5 ans
Subventions d'équipement versées	- pour financer des biens mobiliers	204x	5 ans
	- pour des biens immobiliers ou des installations		30 ans
Concessions et droits similaires	- droits d'usage certificats et logiciels de bureautiques	2051	2 ans
	- applications informatiques		5 ans
Autres immobilisations incorporelles	- reçues au titre d'une mise à disposition	2087	sur la base des règles applicables aux biens propres de même catégorie et pendant la durée de la mise à disposition
	- autres	2088	5 ans
Immobilisations corporelles			
Terrains	Terrains de gisement	2114	durée du contrat d'exploitation
Agencements et aménagements de terrains	Plantations d'arbres et d'arbustes et autres agencements et aménagements	212xx	20 ans
Constructions	Immeubles de rapport et autres bâtiments privés	2132x	30 ans
	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés	21352	15 ans
Constructions sur sol d'autrui	Immeubles de rapport	2142	durée du bail
	Installations générales, agencements, aménagements	2145	
Installations, matériel et outillage techniques	Réseaux câblés	21533	20 ans
	Réseaux d'électrification	21534	30 ans
	Autres réseaux (dont vidéoprotection)	21538	
	Matériel technique scolaire	21572	10 ans
	Autre matériel et outillage de voirie sauf installations et matériel roulant	215738	
	Autre matériel technique	21578	
	Autres installations, matériel et outillage techniques	2158	
	Installation de voirie	215738	25 ans
Matériel roulant	215731	8 ans	

Catégories de biens (Supérieurs à 1.000 € HT)		Comptes amortissables M57	Durée au 1er janvier 2024
Immobilisations incorporelles			
Détail (à titre indicatif)			
Documents d'urbanisme	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	202	10 ans
Frais d'études	Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation, de recherche et de développement	203x	5 ans
Subventions d'équipement versées	- pour financer des biens mobiliers	204x	5 ans
	- pour des biens immobiliers ou des installations		30 ans
Concessions et droits similaires	- droits d'usage certificats et logiciels de bureautiques	2051	2 ans
	- applications informatiques		5 ans
Autres immobilisations incorporelles	- reçues au titre d'une mise à disposition	2087	sur la base des règles applicables aux biens propres de même catégorie et pendant la durée de la mise à disposition
	- autres	2088	5 ans
Immobilisations corporelles			
Terrains	Terrains de gisement	2114	durée du contrat d'exploitation
Agencements et aménagements de terrains	Plantations d'arbres et d'arbustes et autres agencements et aménagements	212xx	20 ans
Constructions	Immeubles de rapport et autres bâtiments privés	2132x	30 ans
	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés	21352	15 ans
Constructions sur sol d'autrui	Immeubles de rapport	2142	durée du bail
	Installations générales, agencements, aménagements	2145	
Installations, matériel et outillage techniques	Réseaux câblés	21533	20 ans
	Réseaux d'électrification	21534	30 ans
	Autres réseaux (dont vidéoprotection)	21538	
	Matériel technique scolaire	21572	10 ans
	Autre matériel et outillage de voirie sauf installations et matériel roulant	215738	
	Autre matériel technique	21578	
	Autres installations, matériel et outillage techniques	2158	
	Installation de voirie	215738	25 ans
Matériel roulant	215731	8 ans	

Catégories de biens (Supérieurs à 1.000 € HT)		Comptes amortissables M57	Durée au 1er janvier 2024
Immobilisations corporelles (suite)			
Biens historiques et culturels	Bâtiments :Travaux d'amélioration..., hors reconstruction	21612	30 ans
	Bâtiments : autres travaux		15 ans
	Dépenses ultérieures immobilisées sur bien mobilier	21622	10 ans
Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	Immobilisations amortissables reçues au titre d'une mise à disposition	217x	sur la base des règles applicables aux biens propres de même catégorie et pendant la durée de la mise à disposition
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	15 ans
	Autres matériels de transport (autres que camions et véhicules industriels), matériel informatique scolaire et autre matériel informatique	21828 - 21831 - 21838	5 ans
	Camions et véhicules industriels	21828	8 ans
	Matériel de téléphonie	2185	5 ans
	Cheptel	2186	5 ans
	Matériel de bureau et mobilier scolaires, autres matériels de bureau et mobiliers et autres immobilisations corporelles (équipements de cuisine, sportifs, de garage, d'atelier et dans les structures scolaires et d'accueil)	21841 - 21848 - 2188	10 ans
Immobilisations reçues en affectation	Immobilisations amortissables reçues en affectation	22x	sur la base des règles applicables aux biens propres de même catégorie et pendant la durée de la mise à disposition

17- Exercice 2023 – Restes à recouvrer – Créances éteintes

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, décidé de mandater des créances de cinq redevables qui ne peuvent être recouvrées, relatives aux exercices 2011 à 2023, en raison de décisions juridiques extérieures définitives, qui s'élèvent à un montant total de 10 761,46 euros.

18- Exercice 2023 – Créances irrécouvrables – Demandes d'admission en non-valeur

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Monsieur Carlier rappelle qu'il y a un échange entre l'ordonnateur et le comptable et que le total des impayés au 31 décembre 2022 s'élevait à plus de 600 000 €, lesquels ne concernent pas uniquement les 4 ou 5 dernières années. Il s'étonne que la Ville ne soit pas allée au-delà des propositions du comptable public car au budget primitif 2023 une provision préexistante, de 120 000 €, avait été portée à plus de 200 000 €, et qu'elle aurait pu être utilisée pour commencer l'apurement de ces 600 000 € d'impayés, puisqu'en fine la Ville aura à sans doute à supporter une partie importante de cette charge.

Monsieur Lecomte répond que cette provision a été mise en place depuis deux ans, et qu'elle aurait effectivement pu être utilisée et que cela sera fait in fine.

Madame la Maire ajoute que la Ville laisse le comptable public gérer, suite à la réorganisation de ses services, qui doivent mettre en place ses modalités de recouvrements des impayés, dans ce nouveau contexte.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, **par 27 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau (représentée), M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Emilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, M. Stéphane Lamart et Mme Johana Greco – **5 abstentions** – M. Richard Domsps, M. Philippe Vafiadès (représenté), M. Antoine Madelin, Mme

Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, admis en non-valeur ces créances pour le montant total de 222,80 euros qui représentent des recouvrements dus par divers créancier.ères, répartis ainsi qu'il suit :

-	exercice 2010	30,55 €
-	exercice 2013	23,75 €
-	exercice 2014	32,40 €
-	exercice 2015	19,00 €
-	exercice 2016	23,10 €
-	exercice 2017	62,00 €
-	exercice 2018	24,00 €
-	exercice 2019	8,00 €

19-Exercice 2024 – Autorisation préalable d’engager, de liquider et de mandater des dépenses d’investissement

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **29 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau (représentée), M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, M. Stéphane Lamart, Mme Johana Greco, M. Richard Domsps et M. Philippe Vafiadès (représenté) – **3 abstentions** – M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, Autorise l’engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif pour l’exercice 2024 sur la base des futures affectations présentées pour un montant total sept cent trente-deux mille euros (732 000 €) :

Nature	Libellé	Crédit ouvert avant le vote du BP 2024 en euros
2031	Frais d'études	98 000,00
2051	Concessions et droits similaires	13 000,00
20 – Immobilisations incorporelles		111 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	30 000,00
21311	Bâtiments administratifs	6 000,00
21312	Bâtiments scolaires	17 000,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	100 000,00
21318	Autres bâtiments publics	170 000,00
215731	Matériel roulant (Matériel et outillage de voirie)	50 000,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	17 000,00
21828	Autres matériels de transport	50 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	10 000,00
21838	Autre matériel informatique	4 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	10 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 000,00
2185	Matériel de téléphonie	20 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	30 000,00
21 – Immobilisations corporelles		523 000,00
2313	Constructions	48 000,00
238	Avances versées sur commandes d’immobilisations corporelles	50 000,00
23 – Immobilisations en cours		98 000,00
Total		732 000,00

Monsieur Benoît Legoëdec quitte la salle.

20- Personnel communal – Modification de la délibération n° 2023-9 du 9 février 2023 fixant les taux de rémunération pour travaux ponctuels

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, – a supprimé le taux de rémunération pour travaux ponctuels des régisseurs généraux tels que fixé par la délibération n°2023-09 du 16 février 2023 et approuvé la rémunération des travaux ponctuels pour les régisseurs généraux et les techniciens, après service fait, sur la base des taux horaires suivants et ce à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Nature de la prestation et domaine d'activité	Taux horaire
Régisseur général : mise à disposition (du lundi au samedi)	20 €
Régisseur général : mise à disposition (dimanche)	30 €
Régisseur général : spectacles professionnels ou résidences d'artistes (du lundi au samedi)	22 €
Régisseur général : spectacles professionnels ou résidences d'artistes (dimanche)	33 €
Technicien son, lumières, plateaux (du lundi au samedi)	18 €
Technicien son, lumières, plateaux (dimanche)	27 €

21- Recensement de la population – Recrutement du coordonnateur et des agents recenseurs

Après avoir entendu l'exposé de Madame Cécila Vala, rapporteure,

Monsieur Madelin souhaite qu'une information de la population au sujet de cette démarche de recensement soit effectuée.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, décidé de recruter un coordonnateur et cinq agents recenseurs pour l'opération de recensement au titre de l'année 2024 et fixé leurs rémunérations respectives d'une part en fonction de la dotation forfaitaire de l'INSEE et d'autre part au prorata du nombre de bulletins individuels et de feuilles de logements collectés, sur la base suivante :

- Par bulletin individuel : 1,72 €
- Par feuille de logement : 1,13 €.

22- Approbation de la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la région Ile-de-France pour le service de médecine préventive

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la convention passée entre la ville de Fresnes et le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France.

23- Approbation de la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la région Ile-de-France pour le service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la convention passée entre la ville de Fresnes et le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France.

24- Approbation de la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la région Ile-de-France pour le service social du travail

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'**unanimité**, approuvé la convention passée entre la ville de Fresnes et le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France.

25- Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'**unanimité**, décidé de modifier le tableau des effectifs du personnel de la ville de Fresnes, comme suit :

- Création de 3 postes d'attachés territoriaux ;
- Suppression d'1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe ;
- Suppression d'1 poste de rédacteur territorial ;
- Suppression d'1 poste d'animateur territorial principal 2^{ème} classe ;
- Création d'1 poste d'animation territorial ;
- Suppression d'1 poste d'adjoint territorial d'animation.

26- Approbation des tarifs du restaurant communal à compter de l'année 2024

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'**unanimité**, fixé les tarifs du restaurant communal comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :

DESCRIPTION	TARIF 2024
Tarif de base	8,50 €
Agent communal, emploi aidé et retraité ayant un indice brut de traitement ou de pension inférieur ou égal à 430	3 €
Agent communal et retraité ayant un indice brut de traitement ou de pension compris entre 431 et 540	4 €
Agent communal et retraité ayant un indice brut de traitement ou de pension supérieur à 540	5 €
Enfant mineur du personnel communal et des élu.es du Conseil municipal de Fresnes	5 €
Conjoint et enfant majeur des agents municipaux, invité, services extérieurs et agents des administrations implantées dans le centre administratif	8,50 €
Élu.es du Conseil municipal de Fresnes	5 €
Agent de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine-Bièvre ayant un indice brut de traitement inférieur ou égal à 430 <i>(complément de 5,07 euros versé par l'EPT)</i>	3,43 €
Agent de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine-Bièvre ayant un indice brut de traitement entre 431 et 540 <i>(complément de 4,25 euros versé par l'EPT)</i>	4,25 €
Agent de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine-Bièvre ayant un indice brut de traitement supérieur à 540 <i>(complément de 3,34 euros versé par l'EPT)</i>	5,16 €
Stagiaire de la Mission locale Bièvre Val-de-Marne	3 €
Stagiaire accueilli dans les services municipaux faisant un stage conventionné non rémunéré ou demandeur d'emploi	Gratuit
Fonctionnaire suivant un stage organisé par le collectif formation réunissant les communes d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Rungis et Villejuif	3 €

Fonctionnaire en formation initiale accueilli en stage pratique ayant un indice brut de traitement inférieur ou égal à 430	3 €
Fonctionnaire en formation initiale accueilli en stage pratique ayant un indice brut de traitement entre 431 et 540	4 €
Fonctionnaire en formation initiale accueilli en stage pratique ayant un indice brut de traitement supérieur à 540	5 €
Personnel salarié dans une association dont le siège social est à Fresnes	5 €
Pensionnaire d'une résidence d'artistes	Gratuit
Boisson en sus	1 €

27- Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS pour la passation d'un marché de service d'assurances

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Fresnes et le Centre communal d'action sociale pour la conclusion d'un marché public portant sur des prestations de services d'assurances et désigné la Commune comme coordonnatrice du groupement de commandes.

28- Décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal

Numéro	Date	Objet	Co-contractant	Montant
2023-244	30 octobre 2023	Approbation d'une convention pour la mise à disposition du gymnase Périquoi pour l'organisation d'un tournoi de basket le 4 novembre 2023.	Union régionale UFAP UNSA JUSTICE PARIS	x
2023-245	3 novembre 2023	Approbation des contrats de mise à disposition d'œuvres originales des artistes (exposition « Stocks » au Centre d'arts, du 4 novembre 2023 au décembre 2023).	Samuel ALIGAND, Pierre CORTHAY, Olivier FILIPPI, Guillaume GUINTRAND, Sylvie RUAULX, Olivier SOULERIN et Jean-Marc THOMMEN	150 € / Artiste (sauf pour Mr Guintrand + 236,5 €, Mme Ruaulx + 233 € TTC, Mr Thommen + 750 €) (défraiement transport œuvres)
2023-246	3 novembre 2023	Approbation du contrat de maintenance pour le module Web Signature iXBUS (durée : 3 ans).	Société SRCI	Coût de la maintenance annuelle 1 440 € TTC
2023-247	3 novembre 2023	Approbation de la mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière le 22 novembre 2023.	Association nationale des visiteurs des personnes sous main de justice	x
2023-248	6 novembre 2023	Approbation d'une convention de résidence au théâtre de la Grange Dîmière du 7 au 10 novembre 2023.	Collectif Quatre Ailes	x
2023-249	8 novembre 2023	Approbation du contrat de cession pour une représentation du spectacle "A fleur de mots" le 18 novembre 2023.	Compagnie de la Liberté	2 595,20 € TTC
2023-250	8 novembre 2023	Abonnement de la Commune à la base de données et portail d'information juridique LEXIS 360 PUBLIC à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024.	LexisNexis	7 885,10 € HT
2023-251	13 novembre 2023	Approbation du contrat de cession pour une représentation du spectacle "Je te pardonne (Harvey Weinstein)" le 25 novembre 2023.	Compagnie des gens qui tombent	4 747,5 € TTC
2023-252	13 novembre 2023	Approbation d'une convention pour la mise à disposition du gymnase Fatima Brin le 15	Ligue Ile-de-France du Sport Adapté	x

		novembre 2023 pour l'organisation d'une formation à destination des maîtres-nageurs de l'Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre.		
2023-253	13 novembre 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur une propriété à usage d'habitation et de restauration sise 21-23, boulevard Jean Jaurès.	x	x
2023-254	13 novembre 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un emplacement de garage sis 52-82, avenue de la Division Leclerc.	x	x
2023-255	13 novembre 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 3, cité de Montjean.	x	x
2023-256	13 novembre 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur une pièce, un appartement, une cave et un parking sis 94-98, avenue de la Paix.	x	x
2023-257	13 novembre 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 54, avenue Saint-Exupéry.	x	x
2023-258	13 novembre 2023	Approbation d'un contrat pour une mission de suivi et de contrôle de la prestation de restauration pour la ville et le CCAS de Fresnes (durée de 4 ans).	Cabinet conseil EPSA AGRIATE	6 270 € TTC pour un an
2023-259	14 novembre 2023	Approbation d'une convention d'intervention pour une distribution de barbes à papa sur le mail Stéphane Hessel dans le cadre des festivités de Décembre en fêtes, le 13 décembre 2023.	Association Espoir	x
2023-260	14 novembre 2023	Approbation d'une convention d'intervention pour un spectacle de petite pyrotechnie sur le mail Stéphane Hessel dans le cadre des festivités de Décembre en fêtes, le 13 décembre 2023.	Compagnie "Il était une flamme"	1 250 € TTC
2023-261	14 novembre 2023	Approbation d'une convention d'intervention pour un spectacle en déambulation sur le parvis de la Mairie dans le cadre des festivités de Décembre en fêtes, le 1 ^{er} décembre 2023.	Compagnie Loco Live	2 532 € TTC
2023-262	15 novembre 2023	Avenant au contrat n° C2111214 pour la maintenance des logiciels de la gamme population (durée inchangée : terme du contrat au 31 décembre 2025).	Société ARPEGE	Coût annuel TTC Module Maestro Opus : 882,95 € T Module Mélodie Opus : 2127,13 € TTC Module MELODIE OPUD E- Demat : 433,28 € Module Soprano Opus : 1236,74 €
2023-263	16 novembre 2023	Dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour la réalisation de fresques sur les murs de la cour de récréation de l'école maternelle des Capucines.	x	x
2023-264	17 novembre 2023	Avenant n° 1 au contrat de coproduction et de résidence signé le 31 janvier 2023, pour la création de la performance jonglée "Campement".	L'Incubateur	2 000 € TTC en 2023, 2 500 € TTC en 2025
2023-265	20 novembre 2023	Approbation du contrat de coproduction du spectacle "Quand viendra la vague".	Compagnie Crève-cœur Théâtre	2 000 € TTC en 2023, 2 500 € TTC en 2024 ou 2025

2023-266	20 novembre 2023	Avenant n°1 à la convention de résidence signé le 6 octobre 2023 pour la mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière.	Compagnie Crèveœur Théâtre	x
2023-267	22 novembre 2023	Approbation d'une convention avec la Direction départementale pour la mise à disposition du gymnase Charcot pour l'organisation d'une rencontre départementale de tir à l'arc le 20 décembre 2023.	Union Nationale du Sport Scolaire	x
2023-268	23 novembre 2023	Désignation d'un avocat pour la représentation de la Ville devant la juridiction administrative.	Maître Stéphanie Juffroy	3 800 € HT 4 560 € TTC
2023-269	24 novembre 2023	Approbation d'une convention pour la mise à disposition du gymnase Périquoi pour l'année 2024.	Collège Francine Fromond	Recettes : 6 337,5 € TTC pour l'année 2024
2023-270	24 novembre 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 48, avenue Saint-Exupéry.	x	x
2023-271	24 novembre 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un emplacement de voiture sis 1A, rue Jean Moulin.	x	x
2023-272	24 novembre 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon en copropriété sis 29, allée de la Butte Fleurie.	x	x
2023-273	29 novembre 2023	Demande de subvention Investissement culturel (aide à l'équipement de matériel scénique).	Région Ile-de-France	Subvention attendue : 17 000 € TTC
2023-274	30 novembre 2023	Approbation pour l'affichage des spectacles de la Grange Dîmière et le dépôt de plaquettes de saison pour l'année 2024.	Société Olivier GARNIER	130 € par campagne d'affichage
2023-275	30 novembre 2023	Approbation du contrat de cession pour six représentations du spectacle "RAG'N BOOGIE" du 10 au 13 janvier 2024.	Compagnie Gommette Production	7 639,89 € TTC
2023-276	30 novembre 2023	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière le 15 décembre 2023 de 16h00 à 22h00 pour un concert de l'orchestre symphonique le 15 décembre 2023.	Conservatoire Jean-Jacques Werner	x

Concernant la décision n° 2023-258, Monsieur Doms demande quelle est la mission confiée au cabinet EPSA AGRIATE.

Madame la Maire répond qu'il s'agit d'une mission d'assistance pour le suivi du marché de restauration, qui est d'un montant d'un peu plus d'1 million €. Il s'agit d'un marché très technique et ce prestataire a pour mission de vérifier que l'attributaire du marché respecte ses obligations, comme c'est le cas également pour la délégation de service public pour le réseau de chauffage urbain.

Monsieur Madelin demande des précisions sur la décision n° 2023-253, par laquelle la Ville a renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain pour des locaux correspondant au restaurant MILANE. Il demande s'il existe un projet de transformation, de cession ou de reprise de l'activité.

Monsieur Guillotin indique s'être rendu auprès du gérant de ce restaurant et qu'il y a un changement de propriétaire des murs sans changement de destination ni d'activité.

Concernant la décision n° 2023-269, qui concerne une animation de l'association ESPOIR, Monsieur Madelin signale que le Conseil départemental du Val-de-Marne a soutenu cette association à hauteur de 167 000 € en 2023.

Madame la Maire répond que la prévention spécialisée est une compétence exclusive du Département.

Concernant la décision n° 2023-268, Monsieur Madelin demande pour quelle affaire la Ville a missionné un avocat.

Madame la Maire qu'il s'agit d'un recours intenté par un cabinet d'architectes qui avait proposé sa candidature pour le projet de rénovation du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux, laquelle n'a pas

été retenue. Elle ajoute que pour la phase candidature, la Ville a reçu plus de 70 candidatures et en a sélectionné 3. L'un des candidats non sélectionnés a missionné un avocat pour intenter ce recours et la Ville a elle-même saisi un avocat pour la défendre dans cette instance.

29- Marchés publics signés par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil municipal

MARCHÉS PUBLICS	
N° Marché - Titulaire	23021- CAP MONDE SAS - EVASION 78 - UCPA SPORT VACANCES
Intitulé	Organisation des classes découvertes des écoles élémentaires publiques de la ville de Fresnes pour les années 2023 à 2027.
Durée initiale et reconduction	Durée initiale d'un an avec 3 reconductions tacites.
Montant du marché	190 000 € HT par an.
N° Marché - Titulaires	23014- Société IDEX ENERGIES
Intitulé	Maintenance préventive et corrective des systèmes d'alarmes anti-intrusion et de vidéosurveillance des bâtiments de la ville de Fresnes.
Durée initiale et reconduction	Durée initiale d'un an avec 3 reconductions tacites.
Montant du marché	40 000 € H.T. par an.
N° Marché - Titulaires	23025- Société STEPHANIX
Intitulé	Acquisition d'équipements pour une salle de radiologie numérique
Durée initiale et reconduction	Délai de livraison : 3 mois à compter de la notification.
Montant du marché	158 333,33 € H.T.
	ACTE MODIFICATIF
N° Marché - Titulaires	20023- LOT 1 "flotte automobile et risques annexes" avec la société SMACL
N° et Intitulé du marché	Marché de services d'assurances.
Objet de l'acte modificatif n° 1	Majoration de 26% de la prime annuelle, indexation contractuelle comprise.
Montant	37 397,40 € H.T.
N° Marché - Titulaires	21005- LOT Unique "risques statutaires" avec la société AXA
N° et Intitulé du marché	Marché de services d'assurances.
Objet de l'acte modificatif n° 2	Majoration de 8,16 % de la cotisation annuelle.
Montant	187 959 € HT.
N° Marché - Titulaires	22025- Société ENGIES SOLUTIONS
N° et Intitulé du marché	Marché d'exploitation des équipements techniques CVC dans les bâtiments de la Ville.
Objet de l'acte modificatif n° 2	Mise à jour par l'intégration de nouveaux sites dans le périmètre du marché.
Montant	187 959 € HT
N° Marché - Titulaires	18083- avec la société HENCO
N° et Intitulé du marché	Marché de maintenance préventive et corrective pour l'entretien du matériel des cuisines municipale.
Objet de l'acte modificatif n° 2	Prolongation du délai d'exécution du marché de 2 mois (jusqu'au 10/02/2024).

Montant	/
N° Marché - Titulaires	19005- Société CLUB GROUPE
N° et Intitulé du marché	Marché de location maintenance des traceurs destinés aux services municipaux.
Objet de l'acte modificatif n° 1	Prolonger le délai d'exécution du marché de 2 mois terme (jusqu'au 8/01/2024).
Montant	/
N° Marché - Titulaires	19006- avec la société RICOH
N° et Intitulé du marché	Marché de location maintenance des presses numériques destinés aux services municipaux
Objet de l'acte modificatif n° 3	Prolonger le délai d'exécution du marché de 2 mois (jusqu'au 12/01/2024).
Montant	
N° Marché - Titulaires	23019- Société ENVIRONNEMENT SERVICES CONSTRUCTION
N° et Intitulé du marché	Crèche de la peupleraie – Création d'un escalier et d'un ascenseur - Lot 1 « TCE » (Tous Corps d'Etat)
Objet de l'acte modificatif n° 2	Ajout de prestations supplémentaires au marché initial.
Montant	13 408 € H.T, soit une augmentation du montant de 12,5%.

MARCHÉS DE MOINS DE 40 000 Euros H.T.

FC 2023-38	15/11/2023	Commande de 3 caméras piéton pour la police municipale.	SURETECH	3 312 € TTC
FC 2023-39	15/11/2023	Plantation d'arbres sur divers sites (bibliothèque, jardin Zarzis, rue du Docteur Charcot).	France ENVIRONNEMENT	10 012,82 € TTC
FC 2023-40	15/11/2023	Commande de la solution de Phishing "Avant-de-Cliquer" (Cyber sécurité).	Avant-de-Cliquer	19 700 € TTC
FC 2023-41	16/11/2023	Aménagement des allées du Colombarium au cimetière.	Paveurs de Montrouge	14 994 € TTC
FC 2023-42	16/11/2023	Pose de rondins en plastique recyclé à la bibliothèque municipale et au parc André Villette.	France ENVIRONNEMENT	23 989,86 € TTC
FC 2023-43	22/11/2023	Pose d'une barrière à la cuisine centrale	ONDELIA	11 994 € TTC
FC 2023-44	22/11/2023	Remplacement des 2 portes d'entrée, maçonnerie comprise, au gymnase Périquoi.	ENVIRONNEMENT SERVICES CONSTRUCTION	33 730 € HT
FC 2023-45	22/11/2023	Mission Maîtrise d'œuvre d'exécution pour le remplacement de l'ascenseur de la MJC.	DELTEXPLAN	7 110 € HT
FC 2023-46	04/12/2023	Etude de circulation dans le cadre du projet Moulin de Berny.	CDVIA	8 742 € HT, 10 490,40 TTC
FC 2023-47	07/12/2023	Mission suivi avenant géothermie.	SERMET	14 740 € HT, 17 688,40 TTC

Concernant le marché n° 23021 pour les classes de découverte, Monsieur Carlier demande quel est le nombre de classes élémentaires fresnoises concernées chaque année.

Madame Sadane répond que, pour l'édition 2023, ce sont toutes les classes de CM2, ainsi que les classes de CM2 en double niveau qui sont concernées.

Concernant l'avenant passé pour le marché d'assurance (lot flotte automobile), Monsieur Carlier s'étonne de la majoration de 26% du montant de la cotisation. Au-delà de la situation financière des assureurs des collectivités territoriales, il demande si cette forte augmentation n'est pas également liée à une augmentation de la sinistralité.

Madame la Maire confirme que la sinistralité a effectivement augmenté et que la Ville a pris la décision d'entreprendre une démarche de formation auprès des agents conducteurs de véhicules municipaux.

Monsieur Doms demande si l'étude de circulation dans le cadre du projet Moulin de Berny est engagée.

Madame la Maire répond qu'elle n'est pas encore engagée, mais qu'elle a été commandée car il s'agit d'un aspect très important de ce projet et qui est complexe.

30- Questions diverses

Monsieur Doms fait la déclaration suivante :

« Madame la Maire,

En questions diverses du dernier Conseil, j'ai fait une intervention sur des questions d'urbanisme et vous m'avez répondu, d'une part que, avec la ZAC de la Cerisaie, on avait payé des équipements publics, d'autre part, que j'avais voté tous les projets anciens Bridey-Chavanon : je veux apporter deux éclairages très différents.

La question des contreparties des cessions de terrain s'appliquait aux nouveaux projets comme celui du Moulin de Berny. Je sais bien que pour la Cerisaie, il y a eu des contreparties sous forme d'équipements publics, mais la Cerisaie est bien un projet Bridey-Chavanon, ce qui confirme ce que j'avançais. Par contre le projet Moulin de Berny est bien celui de la municipalité actuelle et on vend le terrain sans contreparties en équipement publics.

Il est dit que le bénéfice de la vente servira à la rénovation du groupe Pasteur-Roux, mais celle-ci n'est pas une création d'équipement : ce n'est qu'un renouvellement d'immobilisation, qui devrait donc être financé par les amortissements de l'équipement actuel, autrement via les virements de la section de fonctionnement à la section investissement et non par la vente des actifs communaux.

Vendre les actifs municipaux est analogue à une diminution de la capacité de remboursement de la dette communale.

S'agissant de mes votes lors de la période Bridey-Chavanon, j'ai quelques précisions à apporter :

- quand on n'a pas la délégation d'un domaine (ici il s'agit de l'urbanisme) on n'est pas fondé à donner un avis public contraire à celui du maire et de l'adjoint délégataire. J'étais en charge de la démocratie locale (c'est là que, avec les habitants et l'adjoint aux transports, Jean-Pierre Thellier, nous avons institué la zone verte pour le stationnement), des jumelages et de la coopération internationale que j'ai développés (et même instauré s'agissant de Hombert). Mais pas de l'urbanisme et de l'environnement, puisque c'était vous-même.

- s'agissant de la Cerisaie, j'avais émis de fortes réserves sur les questions de stationnement et de circulation, mais seulement sur ces sujets, car, n'étant ni expert, ni impliqué dans le projet, je n'avais pu me rendre compte que le projet était très minéral. Lors de la réunion interne à laquelle participaient tous les élus majoritaires, j'avais donc émis des réserves sur ces deux sujets. La réponse du maire de l'époque était de ne pas m'inquiéter et qu'ils avaient travaillé ce sujet ; vous-même aviez acquiescé, bien que vous auriez parfaitement pu vous exprimer autrement si vous aviez un avis un peu divergent, puisque ce n'était qu'une réunion interne.

- ce projet Cerisaie était à la charnière du premier mandat et du deuxième mandat : entre les deux, mon indocilité m'a fait passer de maire-adjoint à conseiller-délégué, alors que vous restiez deuxième adjointe à l'urbanisme.

- au troisième mandat, vous êtes restée troisième adjointe, aux finances cette fois-ci, alors que Jean-Jacques m'offrait une promotion comme vice-président Renovation Urbaine et Politique de la Ville, poste très intéressant pour moi en termes de contenu et pour Jean-Jacques en termes d'éloignement. Je ne connais

pas bien les éventuels doubles remboursements que vous avez rendu publics, mais je crois me rappeler que, s'ils ont existé, cela se serait passé du temps où vous étiez adjointe aux finances.

Tous ces faits sont vérifiables et les plus anciens d'entre nous pourront l'attester.

Alors me faire passer pour une groupie de Jean-Jacques Bridey alors que vous auriez été une opposante est complètement contraire aux réalités. Si vous avez perduré dans le tryptique de tête c'est bien parce que vous ne contestiez pas Jean-Jacques.

En ce sens, on peut dire que, si les projets immobiliers de Jean-Jacques Bridey ont pu être votés, c'est infiniment plus de votre fait que du mien. »

Monsieur Madelin évoque les travaux concernant la rue Yvon. Il indique que le marquage au sol de la zone verte avait été refait, mais pas sur toute la rue. Il ajoute, dans la continuité de son intervention lors du Conseil municipal du mois d'octobre, que les riverains n'ont pas reçu plus d'information.

Monsieur Oberhauser répond que l'application d'une réglementation spécifique aux résidents est illégale, car elle entraîne une rupture d'égalité. Aussi, l'ensemble du stationnement et du plan de circulation sera revu conformément à ce qui a été présenté dans le cadre du Plan des mobilités durables. Concernant l'information riverains, il ajoute que les riverains ont la possibilité de contacter le conducteur des travaux, pour faire part de toutes difficultés. Par ailleurs, il sera rappelé aux entreprises que leurs véhicules n'ont pas le droit d'entrer dans le Domaine de la Peupleraie. De même, les informations sont données directement aux riverains en fonction du phasage des travaux et il indique qu'aucune remarque de leur part n'a été remontée sur un manque d'information.

Monsieur Madelin indique que le marquage zone verte a été remis sur une partie de l'espace.

Madame la Maire répond que les travaux sont encore en cours, aussi le marquage sera refait complètement lorsqu'ils seront terminés.

Monsieur Baillergeau revient sur les propos de Monsieur Madelin à l'occasion de l'examen du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal, et fait la déclaration suivante :

« *Un seul être vous manque et tout est dépeuplé*, manifestement. L'attention que vous me portez, Monsieur Madelin, me touche, et vous aussi, vous m'avez beaucoup manqué. D'ailleurs, tous mes collègues du Conseil municipal, vous m'avez beaucoup manqué, et suis obligé par le soutien de mes collègues et de leur compréhension.

Il me semblait pourtant, d'ailleurs, pour avoir pris la parole un certain nombre de fois, en mon nom propre ou au nom du groupe, pour avoir pointé vos circonvolutions sur les déclarations budgétaires, qui parfois poussaient la flexibilité humaine jusqu'à ses derniers retranchements, il me semblait avoir marqué des points auprès de vous. Mais manifestement ce n'est pas le cas.

Alors, ne m'engagez à rien, Monsieur Madelin. Néanmoins, rappelez-vous que les mots que vous prononcez ici vous obligent, et que les dispositions du code pénal ne s'arrêtent pas aux portes du Conseil municipal.

Permettez-moi de formuler deux vœux en cette période de fin d'année. Le premier à l'attention de nous toutes et tous : que chacun soit épargné autant que possible par les aléas de la vie. Le deuxième, qui est plutôt pour vous, Monsieur Madelin : j'espère que vous avez été sage cette année, parce qu'enfin vous serez exaucé. Exaucé de quoi ? Vous obtiendrez enfin le soupçon d'élégance qui vous manque tant. »

Monsieur Madelin juge cette réponse très travaillée et très belle, mais il répond que Monsieur Baillergeau a été très absent du Conseil municipal, alors qu'il a une délégation et des indemnités très supérieures à celles des conseillers municipaux de l'opposition. Il estime révoltant qu'il n'ait pas démissionné, ou pris d'autres dispositions permettant d'être présent, si cela lui était possible. Il ajoute que la présence en séance constitue le strict minimum pour respecter les Fresnois.

Monsieur Oberhauser intervient à ce sujet en qualité de président de groupe. Il demande à Monsieur Madelin de ne pas endosser le double costume du juge et du procureur. Il indique que, dans la mesure où il n'a pas connaissance de la situation, Monsieur Madelin n'est pas autorisé à la juger. Il ajoute qu'aucune justification à ce sujet ne lui est due et souligne que l'absence prolongée de Monsieur Baillergeau s'explique par des raisons qu'il s'agit de respecter. Il l'invite à faire preuve d'humanité vis-à-vis de certaines situations.

Monsieur Besnier intervient en qualité d'animateur de la majorité, et trouve lamentables ces attaques, qui sont portées sans connaître les réalités. Il ajoute que Monsieur Madelin ne voit que la partie visible de l'iceberg, la présence en Conseil municipal, mais qu'il ne sait rien de l'activité que Monsieur Baillergeau a pu avoir par ailleurs dans le travail quotidien de la municipalité.

Monsieur Madelin rétorque qu'aucune réponse ne lui est apportée sur le fond et que, si cela ne constitue pas une obligation légale, il indique qu'il existe une obligation morale de répondre aux Fresnois sur cette question. Il répond que l'absence de Monsieur Baillergeau ne concerne pas le seul conseil municipal, mais également les réunions publiques et les conseils de quartier. Il s'interroge donc sur le travail évoqué par Monsieur Besnier.

Monsieur Doms regrette de ne disposer d'aucune information, sur ce sujet comme sur d'autres. Il indique que Monsieur Dramé aurait quitté une délégation, et il revient sur la démission du précédent premier adjoint en raison de son départ en retraite.

Madame la Maire répond que Monsieur Doms déforme les informations qui ont été données à l'occasion de la démission de Monsieur Philippe Pallier, celle-ci ayant été motivée par des raisons personnelles et professionnelles, et non par un départ à la retraite. Elle ajoute qu'elle n'a pas à dévoiler la vie privée des élus, qu'il convient de respecter.

La séance est levée le 21 décembre 2023 à 21 heure et 30 minutes.

Fresnes, le 8 février 2024

Le secrétaire

La Maire,

Christophe CARLIER

Marie CHAVANON